

# Programme

de subvention pour  
l'utilisation de  
produits d'hygiène  
féminine durables



RÉSOLUTION NO. 2023-04-096  
ADOPTÉE LE 11-04-2023



Sainte-Cécile-de-Milton

# Sommaire



|          |                              |               |
|----------|------------------------------|---------------|
| <b>1</b> | <b>Objectifs</b>             | <b>Page 4</b> |
| <hr/>    |                              |               |
| <b>2</b> | <b>Mise en contexte</b>      | <b>Page 4</b> |
| <hr/>    |                              |               |
| <b>3</b> | <b>Description</b>           | <b>Page 5</b> |
| <hr/>    |                              |               |
| <b>4</b> | <b>Fonctionnement</b>        | <b>Page 6</b> |
| <hr/>    |                              |               |
| <b>5</b> | <b>Application</b>           | <b>Page 7</b> |
| <hr/>    |                              |               |
| <b>6</b> | <b>Abrogation</b>            | <b>Page 7</b> |
| <hr/>    |                              |               |
|          | <b>Formulaire de demande</b> | <b>Page 9</b> |

## POURQUOI CE PROGRAMME?

Au Québec, la gestion des déchets est un enjeu problématique. Les tampons et les serviettes hygiéniques sont des articles à usage unique, au même titre que les bouteilles d'eau, les pailles, les ustensiles et les contenants pour emporter. Ils devraient être intégrés dans la réflexion sur la réduction des déchets à la source.

Le coût de produits durables peuvent être un frein à leur achat pour plusieurs femmes. Le Programme de subvention vise à accroître l'accessibilité des produits d'hygiène féminine durables et représente une économie à long terme pour les utilisatrices.

### Moins de déchets, c'est bénéfique à tous les niveaux, pour tout le monde!

- **12 500 protections hygiéniques** : C'est le nombre moyen de protections sanitaires jetables qu'une femme utilisera dans sa vie. (Source : Planetoscope)
- **400 à 500 ans** : C'est le nombre d'années que prendra une protection sanitaire jetable pour se dégrader dans l'environnement (pour 3-4 heures d'utilisation). (Source : Consoglobe)
- **1 422 tonnes de déchets par année** qui pourraient être détournés de l'enfouissement seulement pour l'agglomération de Montréal (3 kg de déchets liés aux produits hygiéniques par femme).

**La solution?** En offrant une aide financière aux femmes qui adoptent une solution écologique, on encourage la réduction de déchets à la source et on contribue à la réduction de leur charge financière!



## 1 Objectifs

Le Programme de subvention pour l'utilisation de produits d'hygiène féminine durables définit les critères d'admissibilité à un soutien financier qui vise à aider des femmes de Sainte-Cécile-de-Milton désirant contribuer à la protection de l'environnement.

## 2 Contexte

Conformément aux orientations du regroupement citoyen Agir-Vert et dans un souci de protection de l'environnement, les résidentes de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton sont encouragées à utiliser les produits d'hygiène féminine durable en recevant une subvention pour l'achat de ces produits.

Ce programme s'intègre parfaitement dans le processus de développement durable puisqu'il prend en compte les trois domaines, soit social, économique et environnemental.

### 3 Description

- Ce programme s'applique aux femmes qui résident en permanence dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.
- Ce programme vert accorde le remboursement de 50 % des coûts des produits d'hygiène féminine durables, jusqu'à un maximum de 100 \$ par adresse.
- Une subvention est accordée par femme, par famille par période de deux ans.
- La demande de remboursement doit être présentée à la Municipalité au plus tard un mois (30 jours) après l'achat des produits.
- Le montant dédié aux subventions étant limité, elles seront accordées sur la base de la première arrivée, première servie.

## PRODUITS ADMISSIBLES



Coupes menstruelles



Serviettes hygiéniques et protèges-dessous lavables



Culottes menstruelles



Pochette de transport réutilisables dédiées aux produits menstruels durables



Les produits doivent provenir de commerces québécois



## 4 Fonctionnement

### Les personnes intéressées par le Programme de soutien financier devront :

1. **Vérifier** que des fonds du Programme sont disponibles avant de procéder à l'achat afin de vous assurer d'un remboursement. Une confirmation vous sera remise par l'administration (gardez-la, puisqu'elle vous sera demandée plus tard);
2. **Acheter** les articles dont vous avez besoin dans une entreprise québécoise (voir les suggestions en page 8);
3. **Remplir** le formulaire de demande de remboursement (disponible en page 9 de ce document, à l'hôtel de ville situé au 112, rue Principale, ou en ligne, au [www.miltonqc.ca](http://www.miltonqc.ca));
4. **Joindre** les documents suivants au moment de la demande :
  - ✓ La confirmation de la disponibilité des fonds;
  - ✓ Le formulaire de demande de remboursement;
  - ✓ L'original de la ou des facture(s) d'achat, comprenant une description des items;
  - ✓ Une preuve de résidence récente (copies du compte de taxes, du permis de conduire ou d'un compte de services (Bell, Hydro-Québec, Vidéotron, etc.).
5. **Déposer** le formulaire de demande ainsi que les documents à l'hôtel de ville **ou les retourner** par courriel au [mun@miltonqc.ca](mailto:mun@miltonqc.ca), **au plus tard 30 jours après la date de confirmation de disponibilité de fonds.**

*Les demandes ne seront traitées que sur la présentation de **tous** les documents requis.*

*Vous recevrez, dans les semaines suivantes, votre remboursement.*

*Les documents contenant vos informations personnelles ne serviront à aucune autre fin que celle du présent programme.*

## 5 Application

Toute demande doit être traitée par le personnel administratif de la Municipalité, plus spécifiquement auprès de la comptabilité.

## 6 Abrogation

Le soutien financier prendra fin lorsque l'enveloppe budgétaire qui est consacrée par le comité Agir-Vert sera épuisée ou sur décision du conseil municipal.

De plus, la Municipalité se réserve le droit de réviser annuellement le budget réservé au présent programme d'aide.

Ce Programme de soutien financier est renouvelable conditionnellement à l'adoption annuelle de la subvention.





## QUELQUES COMMERCES QUÉBÉCOIS OFFRANT DES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES

**Öko Créations**  
[okocreations.ca](http://okocreations.ca)

**Marie fil**  
[mariefil.com](http://mariefil.com)

**Mme L'Ovary**  
[mmelovary.com](http://mmelovary.com)

**Les Collections Bon-Zay**  
[lescollectionsbonzay.com](http://lescollectionsbonzay.com)

Il est possible de vous procurer les produits dans d'autres commerces, tant que leur siège social est situé au Québec.

### INFORMATIONS

**Téléphone** 450 378-1942

**Courriel** [mun@miltonqc.ca](mailto:mun@miltonqc.ca)

# ADMISSIBILITÉ

1. La disponibilité des fonds doit avoir été confirmée (voir page 6);
2. La demande de remboursement doit être faite **au maximum 30 jours** après la confirmation de la disponibilité des fonds;
3. L'achat devra être effectué dans un commerce québécois (voir page 8);
4. Être résidente de Sainte-Cécile-de-Milton;
5. Produits admissibles :
  - Coupes menstruelles
  - Culottes menstruelles
  - Serviettes hygiéniques et protèges-dessous lavables
  - Pochettes de transport réutilisables dédiées aux produits menstruels durables

# REMBOURSEMENT

## Joindre les documents suivants lors de la demande de remboursement :

- ✓ La confirmation de la disponibilité des fonds;
- ✓ Le formulaire de demande de remboursement;
- ✓ L'original de la ou des facture(s) d'achat, comprenant une description des items;
- ✓ Une preuve de résidence récente (copies du compte de taxes, du permis de conduire ou d'un compte de services (Bell, Hydro-Québec, Vidéotron, etc.).

Le montant du remboursement accordé sera de 50 % des frais, jusqu'à un maximum de 100 \$.

Faire parvenir le formulaire rempli et les documents par courriel au : [mun@miltongc.ca](mailto:mun@miltongc.ca) ou en les déposant à l'hôtel de ville, situé au 112, rue Principale, au plus tard 30 jours après la confirmation de disponibilité des fonds.

Les subventions sont limitées.

## PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'UTILISATION DES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES

### Formulaire de demande

#### IDENTIFICATION

Prénom et nom

Adresse (numéro civique et rue)

Téléphone

Adresse électronique

Date(s) de la ou des factures

Montant total des achats

Produit(s) acheté(s)

- Coupe menstruelle
- Protège-dessous ou serviette hygiénique
- Culotte menstruelle
- Pochette de transport dédiée

#### ENGAGEMENT MORAL

- Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques;
- Si je suis propriétaire, je certifie que mon compte de taxes municipales n'indique pas d'arréage;
- Je certifie ne devoir aucune somme au Service des loisirs;
- Je m'engage à utiliser les produits d'hygiène durables acquis.

Signature

Date

